



*Municipalité  
de St-Norbert*

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 369-1**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 369**

ATTENDU QUE le règlement 369 contient une disposition inapplicable qui cause confusion dans l'interprétation des règles qui régissent la garde de chiens sur le territoire de Saint-Norbert;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné, par Hélène Houde, le 9 octobre 2018;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par Hélène Houde, appuyé par Patrick Pilon et résolu à l'unanimité

Que le présent règlement, portant le numéro 369-1, intitulé Règlement modifiant le règlement 369 soit adopté, à toutes fins que de droit.

#### ARTICLE I

L'article 6.6 du règlement 369 est abrogé.

#### ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité sous le numéro de résolution 2018-11-214

---

**Michel Lafontaine**  
Maire

---

Diane Desjardins  
Directeur général et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 9 octobre 2018

Présentation du projet de règlement : 9 octobre 2018

Adoption du règlement : 12 novembre 2018

Publication : 13 novembre 2018